

Compte rendu Comité Technique du 17 octobre 2018.

A l'ordre du jour, deux dossiers :

Pour avis:

- la Réforme Sociale

Pour information:

-Le DOVH

1)La Réforme Sociale :

Pourquoi la CGT a voté contre la réforme sociale :

Lors des négociations en janvier 2017, la CGT avait, écrit au Président pour l'informer qu'elle ne participerait plus aux différentes rencontres.

Nous dénoncions une instrumentalisation du « *dialogue social* » par l'administration et les élu.e.s, dans le but de mieux faire passer des réformes avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. Nous ne voulions pas laisser croire aux agent.e.s que nous étions favorables à cette mise à mal des services médico-sociaux.

En effet, nos revendications et nos réflexions allant dans le sens d' un mieux être au travail, n'apparaissaient pas dans les comptes rendus des groupes de travail. Au lieu de cela, ces derniers amenaient à croire qu'il y avait consensus avec les représentant.e.s syndicaux CGT.

Évidemment, ce n'était absolument pas la réalité.

Certaines phrases entendues sur les premiers groupes de travail en janvier 2017(ex : favoriser l'intervention des CCAS dans l'accès aux droits), sont aujourd'hui annoncées clairement par la collectivité!!!!!! c'était donc déjà envisagé et couru d'avance. Aujourd'hui encore, à la lecture du document pour le CT, aucune de nos revendications et réflexions n'est prise en compte.

Pourtant, l'expérimentation en vue de la mise place du badgeage, avait montré un nombre d'heures supplémentaires très important. Il y a donc d'abord des besoins sur le terrain. A la place de cela, c'est l'encadrement « technique » qui est renforcé !!! (pas de rôle hiérarchique)

Quid de ces Référent.e.s Techniques qui seront des « expert.e.s » sur un sujet précis ? Percevront-ils une NBI ou pas ? Quel type de recrutement, quelle fiche de poste ?

On nous parle de co-intervention possible sur certaines situations : cela se fait déjà entre collègues sur les accompagnements les plus lourds, pas besoin de RT pour cela. Et d'ailleurs en auront-ils le temps ?

Concernant l'accueil unique et simplifié, et le travail d'évaluation qui sera demandé aux agent.e.s d'accueil et aux assistantes de territoire, *ce n'est pas leur métier !*

Ces agent.e.s ne sont pas formés et ne sont pas travailleur social. Ils devront apprendre une somme d'informations conséquentes dans de multiples domaines.

Par ailleurs, au regard du turn-over sur l'accueil dans certaines MDD, comment peut-on imaginer que ce travail d'évaluation sera efficace et qu'un service public de qualité sera rendu ?

S'agissant des CLIC , les agents d'accueil des CLIC assurent un accueil très spécialisé qui répond aux demandes spécifiques des personnes âgées qui sont un public vulnérable.

Le fait de les verser dans l'accueil "polyvalent" va leur faire perdre ces compétences spécialisées et compte tenu du vieillissement de la population celles-ci viendront à manquer dans un avenir assez proche mais malheureusement les compétences seront perdues .

Des Travailleur.euse.s Sociaux seront recruté.e.s en éducatif ainsi que des cadres, au vu du nombre de mesures en attente.

Quid des équipes administratives SEF qui elles ne sont pas renforcées! Pourtant, elles et ils sont impactées de la même manière et ce recrutement va alourdir leur charge de travail.

La collectivité nous dit qu'aujourd'hui cette réforme n'est qu'organisationnelle et que lorsqu'elle aura abouti , il y aura des référentiels et les encadrant.e.s seront là pour nous dire jusqu'où nous devons aller ou pas .

le Service Public est en danger!

35 POSTES au détriment des autres services et agent.e.s de la collectivité, puisque nous sommes sur du redéploiement à budget constant, et ce pour ne même pas renforcer le terrain ou si peu !

Comment les besoins par service, ont-ils été évalués pour arriver à ce chiffre, et seulement pour telle ou telle MDD, ou direction ?

Quels étaient les critères OBJECTIFS qui ont amené à doter ou pas les services et MdD concernées ?

A t-on chiffré combien de postes seront perdus sur d'autres services pour renforcer le social ?

Les services concernés par ces pertes de postes, sont-ils informés ?

Pour un poste de A redéployé, combien de postes de C perdus par exemple?

Cela parle également d'une réduction des tâches, des missions de certains services au détriment du service public, notamment concernant les agent.e.s d'entretien du Siège.

Le questionnaire renseigné par les agent.e.s travaillant dans les collèges sur leurs missions effectuées quotidiennement dans les collèges, quel en est l'objectif ?

La collectivité veut rationaliser l'entretien des classes à deux fois par semaine, et ce, pour supprimer des postes d'agent.e. polyvalent.

Même son de cloche pour les agent.e.s des routes, avec les difficultés pour réaliser l'ensemble des missions et l'organisation *compliquée* de la viabilité hivernale, par manque de personnel.

La réponse du Président du CT, au vote *contre* des trois organisations syndicales présentes : « J'aurai aimé » que soit reconnu « la qualité du travail »...« la force des propositions qui sont faites ».... « l'effort consenti » concernant le redéploiement des 35 postes...

... « Occasion manquée »... il faudra donc attendre la confirmation du Président du Conseil Départemental... « au regard de votre vote, les 35 postes iront directement vers l'économie générale ».

QUEL CHANTAGE !!!! Les élu.e.s voudraient faire reposer, sur les épaules des représentant.e.s du personnel, leur choix politiques.

La CGT a toujours refusé le redéploiement, c'est à dire « déshabiller Paul pour habiller Pierre » et par la même, orchestrer la casse du Service Public.

Cette politique là, nous n'en voulons pas !!!!

2) Le DOVH : (**D**ossier d'**O**rganisation de la **V**iabilité **H**ivernale)

La CGT s'interroge sur les moyens humains et matériels, mis en œuvre pour assurer un service public de qualité, afin de répondre aux besoins de sécurité des usagers. Pour la Viabilité Hivernale 2018/2019, l'élaboration des plannings d'astreinte s'avère être un vrai casse-tête, vu le nombre de postes supprimés, ou en attente, sans élément d'explication. A tel point qu'un circuit VH (salage) du centre d'exploitation du Perray, a été confié au CTD et que des renforts supplémentaires de ce service, vont sûrement être affectés sur certains centres !!!

LE DGA Pôle aménagement, en préambule, a bien rappelé que des niveaux de service étaient en discussion et seraient décidés (ou pas), par les élu.e.s dans la « *Modernisation* » de la Politique Routière. En conséquence, le futur DOVH serait modifié, nous laissant craindre d'importants changements pour l'organisation de la VH 2019!

Présents pour la CGT : Laurence Leffondré, Isabelle Marzin, Didier Frabolot, Olivier Even



Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE CS 42371 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Adresse physique : 2 Ter rue du Parc 22000 Saint-Brieuc Courriel syndicatcqt@cotesdarmor.fr − ☎ 02 96 62 63 80

